

**INSTITUT DE RECHERCHE EN GEOPOLITIQUE ET
D'ETUDES STRATEGIQUES**

Revue
Intelligence Stratégique

Vol. 008, Numéro 022, Juillet-Décembre 2025

E-ISSN : 3006-5488, P-ISSN : 3006-547X

<https://doi.org/10.62912/JYFU3565>



Siège social : 292, avenue Mweka, Commune de Lingwala, Kinshasa, République
Démocratique du Congo.

Téléphone : +243 82 006 1696 ; 81 86 19 121; 89 7175 074

E-mail : felly.lukunga@revue-is.org, article@revue-is.org, info@revue-is.org ;

Internet : www.revue-is.org ; www.irges.org

Europe : 59, Rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, + 41 22 810 88 68, Chambre de
Commerce Suisse-RD Congo, info@ccsc.ch



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques

Volume 8, numéro 22

Juillet-Décembre 2025

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/GXWN2108>

www.revue-is.org

DU RÔLE DE L'ATTACHÉ CULTUREL DANS LES AMBASSADES : PORTRAIT DE LA RD CONGO

Junior RAMAZANI SOMO

Assistant et Auditeur pour le DEA en Relations Internationales à l'Université Pédagogique Nationale
(UPN)/Kinshasa-RDC

RESUME

Le présent article souligne la pertinence des attachés culturels au sein des représentations diplomatiques de la République démocratique du Congo (RDC). Il est postulé que, sur les scènes régionale et internationale, la culture s'est muée en un instrument stratégique déployé par les États afin de consolider leur influence. À cette fin, les attachés culturels se manifestent comme des éléments facilitateurs dans l'exécution des stratégies d'influence douce. Il conviendrait que la République Démocratique du Congo, étant donné son potentiel culturel considérable, ne demeure pas à l'écart de cette dynamique. Il en résulte la nécessité, pour cette entité, de s'approprier les ressources adéquates en vue de déployer une stratégie diplomatique ambitieuse, au sein de laquelle les attachés culturels se verront confier un rôle déterminant dans la mise en œuvre de sa stratégie d'influence à l'international.

Mots-clés : attaché culturel, culture, soft power, ambassades.

ABSTRACT

This article highlights the relevance of cultural attachés within the diplomatic representations of the Democratic Republic of Congo (DRC). It is postulated that, on the regional and international stages, culture has become a strategic instrument deployed by states to consolidate their influence. To this end, cultural attachés act as facilitators in the implementation of soft power strategies. Given its considerable cultural potential, the Democratic Republic of Congo should not remain on the sidelines of this dynamic. This means that the DRC needs to acquire the necessary

resources to deploy an ambitious diplomatic strategy, in which cultural attachés will play a decisive role in implementing its strategy of international influence.

Keywords : *cultural attaché, culture, soft power, embassies.*

INTRODUCTION

La Convention de Vienne relative à l'établissement des relations diplomatiques et consulaires constitue le cadre juridique qui les régit entre États. L'ambassade, à ce titre, bénéficie du principe d'extraterritorialité, ce qui signifie qu'elle fonctionne comme un État dans un autre État. Elle jouit ainsi de protections et d'immunités spécifiques, qui s'étendent également aux ambassadeurs, chefs de missions diplomatiques, consuls, attachés militaires et autres membres du personnel diplomatique. Aujourd'hui, les relations internationales ne se limitent plus à la diplomatie classique.

Un nouveau champ d'action émerge avec force sur la scène mondiale : la diplomatie culturelle. Dans un monde globalisé, la culture est devenue un levier essentiel d'influence internationale, permettant aux nations de renforcer leur rayonnement sans recourir à la coercition. C'est ce que l'on appelle le *soft power*, ou pouvoir d'influence douce, une stratégie par laquelle les États cherchent à s'imposer à travers la diffusion de leur culture, de leurs valeurs et de leur image.

Il est donc fondamental que les États du Sud, souvent moins favorisés économiquement, ne soient pas laissés en marge de cette dynamique mondiale. Ils doivent accorder une place centrale à la culture dans leur politique extérieure afin d'exister symboliquement sur la scène internationale, en promouvant activement leur identité nationale à l'étranger. Par ailleurs, dans le cadre des Nations Unies, la culture occupe désormais une place de plus en plus importante dans les réflexions sur le développement.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement l'avaient déjà reconnue comme l'un des piliers du progrès. Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres : "la culture est essentielle pour bâtir des sociétés inclusives et résilientes. Elle renforce la cohésion sociale, l'identité et la paix"¹. La culture est

¹ GUTERRES A. *Déclaration lors du sommet Mondialcult 2022*, disponible sur un.org, consulté le 22 janvier 2025.

aujourd'hui pleinement intégrée à l'Agenda 2060, où elle est considérée comme l'un des axes majeurs des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans le contexte actuel, certains États insufflent un nouvel élan dans leurs relations extérieures en misant notamment sur la diplomatie culturelle, dans le but de répondre aux enjeux contemporains. La France, longtemps considérée comme un modèle en la matière, voit désormais sa position concurrencée par d'autres pays tels que les Émirats arabes unis, l'Arabie Saoudite ou encore le Qatar.

Dans le domaine de la diplomatie culturelle, la présence des attachés culturels au sein des ambassades s'avère plus que jamais cruciale. Ces derniers jouent en effet un rôle stratégique, tant dans l'élaboration des politiques de rayonnement culturel que dans la valorisation de l'intelligence économique liée à la culture à l'étranger.

La conquête de l'influence douce et du prestige international contribue à renforcer la position des États sur la scène mondiale et à améliorer leur image auprès des autres nations. Les attachés culturels, en tant que diplomates de formation, doivent posséder une connaissance approfondie des valeurs culturelles de leur pays, ainsi qu'une capacité à innover et à concevoir des stratégies permettant d'influencer positivement leur environnement international, tout en tirant parti de la diversité culturelle mondiale.

C'est dans cette perspective qu'une réflexion s'impose sur l'importance de ce rôle pour la République Démocratique du Congo, qui dispose d'un patrimoine culturel riche, à la fois matériel et immatériel. La mise en œuvre d'une diplomatie culturelle adaptée pourrait ainsi servir d'outil puissant pour rayonner le pays à l'échelle internationale.

I. CONCEPTUALISATION

L'objectif est de clarifier les concepts fondamentaux sous-jacents à cet article, dans le but de faciliter une compréhension approfondie de la problématique traitée.

I. 1. Diplomatie

La diplomatie, par définition, c'est la manière de conduire les relations extérieures avec d'autres États et les organisations internationales. Elle se matérialise dans les champs de la coopération internationale. La Convention de

Vienne relative aux relations diplomatiques et consulaires se trouve être la bible dans laquelle toutes les règles et principes sont instituées².

D'ores et déjà, la convention relative aux relations diplomatiques et consulaires de 1648 stipule dans l'un de ses articles : « Les Etats sont tenus d'accréditer de manière réciproque les ambassadeurs et chefs des missions diplomatiques ». Il y a un principe sacro-saint en matière d'établissement des relations diplomatiques qui dit : Les immunités à cet égard, on y compte de différentes sortes, entre autres : les immunités des juridictions, la protection des établissements locaux des ambassades et des consulats. Cela est sous-couvert du principe d'extraterritorialité. Toute intrusion, violation est interdite dans un pays accréditaire.

La négociation, qui consiste à discuter et à trouver un accord entre différentes parties, est une pratique essentielle de la diplomatie. Elle implique souvent des échanges d'arguments, des compromis et des concessions mutuelles afin de parvenir à un consensus satisfaisant pour toutes les parties impliquées. Elle agit immédiatement dans le domaine de la coopération afin d'obtenir ce que l'État X souhaite absolument recevoir en termes de bénéfices de la part de l'État Y. Les relations internationales sont souvent complexes car elles oscillent entre des moments de conflit et des périodes de coopération. Dans ce contexte, la négociation joue un rôle crucial en cherchant à établir des ponts entre les différentes parties afin de parvenir à un compromis acceptable pour tous, ce qui permet de trouver un équilibre et de favoriser la coexistence pacifique.

Il y a un dicton qui dit : Quand la guerre fracasse, la diplomatie offre les bons offices pour la cessation des hostilités. La négociation est hyper importante la vie des Etats, grâce à elle, les Etats parviennent à trouver le terrain d'attentes tant sur le plan économique [accords des libres échanges de l'OMC, UE, OHADA, bilatéraux], politique à travers de la résolution des conflits régionaux (SADC sur la guerre en RDC, ONU sur la crise syrienne)³.

² MARTENS C., *Le guide diplomatique. Précis des droits et des fonctions des agents diplomatiques et consulaires*, vol. 1, ed. F.A. Brockhaus, Leipzig, 1854, p. 12.

³ LABANA L., *Gestion de la sécurité et de l'information dans les Relations internationales*, ed. Académie diplomatique congolaise, Kinshasa, 2007-2008.

I. 2. Diplomatie culturelle

La diplomatie culturelle est un outil du soft power. Elle désigne une évolution contemporaine de la diplomatie étatique, visant à promouvoir la culture d'un pays à l'étranger pour renforcer son influence et favoriser les échanges interculturels. C'est aussi une manière d'écouter le monde, tel qu'il brise, tel qu'il est, tel qu'il se développe. De là, faire entendre la voix du pays au travers des pages numériques, bref, ses créations⁴.

Autrement dit, c'est une manière de penser chaque situation du monde, comme un grand pont en fonction de ses besoins et ses ressources, et de ce qu'on peut y faire. Là où on peut être le plus utile, c'est-à-dire défendre à la fois ses intérêts nationaux et une idée universelle.

I. 3. Attaché culturel

Un attaché culturel est un agent diplomatique ou un fonctionnaire spécialisé chargé de promouvoir la culture de son pays étranger. Il œuvre au sein d'une ambassade ou d'un service culturel. Avec pour mission principale de développer la coopération culturelle, académique, artistique et patrimoniale entre son pays et l'Etat hôte⁵.

I. 4. Soft power

Le concept de soft power a été créé par Joseph Nye en 1990 alors que la prise de conscience de ce pouvoir doux est apparue tôt dans l'histoire de l'humanité. Selon Nye, « le soft power est une tendance naturelle chez l'homme, bien en amont de toute stratégie politique. »⁶ L'Empire romain a réussi à contrôler de vastes territoires avec des forces militaires limitées grâce au pouvoir d'attraction de sa civilisation. La notion de soft power est née dans un contexte historique particulier. Vers la fin de la Guerre froide, la possibilité d'une troisième guerre mondiale a été réduite au minimum, et en même temps, les interrelations et l'interdépendance entre les États s'affirment plus que jamais. Les pays se sont

⁴ Interview de Hervé Gaymard, Député français, Membre de la Commission des Affaires Étrangères, consulté le 25 juillet 2025.

⁵ BARTHOUD J. M., *La diplomatie : Une stratégie d'influence à l'ère de la mondialisation*, PUF, Paris, 2018.

⁶ Disponible sur <https://www.franceculture.fr/societe/sur-la-valeur-strategique-du-soft-power-interview-de-joseph-nye>.

rendu compte du rôle montant d'un autre type de puissance, qui dépassait les puissances traditionnelles telles que la force militaire, dans la gestion des relations internationales.

Surtout, si ce concept a été avancé par Joseph Nye, c'est pour contredire la thèse du déclin de la puissance américaine qui circulait dans les années 1970 et 1980. Dans son livre « *Bound to Lead : The Changing Nature of American Power* », Nye affirmait : « Un pays peut obtenir les résultats qu'il souhaite dans la politique mondiale parce que d'autres pays veulent le suivre ou ont convenu d'un système produisant de tels effets. Cet aspect du pouvoir, c'est-à-dire amener les autres à vouloir ce que vous voulez, pourrait être appelé le comportement de pouvoir indirect ou cooptatif. Le pouvoir cooptatif peut reposer sur l'attraction des idées ou sur la capacité de définir l'agenda politique d'une manière qui oriente les préférences des autres. Cette dimension peut être considérée comme le soft power »⁷.

En 1990, Nye expliquait qu'il y a trois ressources dans le soft power : attraction culturelle, idéologie et institutions internationales⁸. En 2006, il a légèrement modifié les termes caractérisant ces ressources dans l'article *Think again : soft power* : « le soft power d'un pays peut provenir de trois ressources : sa culture (dans des lieux où il est attractif pour les autres), ses valeurs politiques (quand il les respecte chez lui et à l'étranger) et ses politiques étrangères (quand elles sont considérées comme légitimes et ayant une autorité morale) ».

Différentes institutions et chercheurs ont des compréhensions diverses sur les ressources du soft power. Par exemple, en 2008, le Chicago Council on Global Affairs a effectué une étude sur le soft power en Asie. Dans cette étude, il a évalué les indices dans cinq domaines du soft power, à savoir économique, culturel, capital humain, diplomatique et politique. Vu la réalité bien différente et les ressources variées dont chaque pays dispose, celles qui constituent le soft power le sont également. Pour se servir pleinement de son soft power, chaque pays doit bien

⁷ Texte anglais : « A country may achieve the outcomes it prefers in world politics because other countries want to follow it or have agreed to a system that produces such effects. (...) This dimension can be thought of as soft power. » (Traduction de l'auteur.)

⁸ Disponible sur <https://books.google.fr/books>, consulté le 16 juillet 2025.

déchiffrer ses ressources de celui-ci. C'est sur cette base que les pays peuvent élaborer des moyens d'actions qui leur conviennent le plus.

Si la France a connu un succès remarquable dans l'emploi du soft power à l'heure actuelle, c'est surtout parce qu'elle a su renforcer et valoriser ses atouts. La RDC peut s'en inspirer dans l'objectif de créer un soft power typiquement congolais pregnant en compte les potentiels immenses du pays. Quelques bonnes pratiques sont à relever. Premièrement, la France accorde un appui particulier aux industries culturelles. Par exemple, le cinéma est soutenu par le Centre national du cinéma et de l'image animée, doté d'une politique de soutien spécifique avec un fonds de soutien s'élevant à 799 millions d'euros en 2017⁹, en plus des financements indirects comme les crédits d'impôts, de l'investissement obligatoire des services de médias audiovisuels et des financements privés. Ce soutien contribue en grande partie au rayonnement international du cinéma français, deuxième exportateur mondial de films en 2017 avec plus de 80 millions d'entrées dans le monde¹⁰.

Deuxièmement, la création de marques bien identifiées constitue une stratégie clé qui touche plusieurs secteurs du soft power. Dans le secteur touristique, pour mettre en valeur les territoires, Atout France a classifié 16 marques mondiales en mettant en exergue leurs spécificités : Paris, Provence, Bordeaux, Champagne, Normandie, Bretagne, Bourgogne, Alpes-Mont Blanc, Côte d'Azur, Corse, Val de Loire, Alsace, Lyon, Biarritz Pays Basque, Toulouse-Pyrénées, Languedoc-Méditerranée. Dès lors, la France n'est plus une seule destination, mais comprend plusieurs destinations bien distinctes et diversifiées. Quelle que soit la destination recherchée, un touriste finit par en trouver une qui lui convient.

Troisièmement, la mobilisation des acteurs privés joue un rôle majeur. Ces acteurs forment un ensemble assez inédit qui n'a guère d'équivalent dans autant de secteurs, sauf aux États-Unis : cinéma, musique, jeux vidéo, édition, industries techniques, etc. Pour citer quelques exemples parmi ces grands groupes : Vivendi, leader mondial pour l'édition de jeux vidéo (Vivendi Games), l'édition et la production de musique (Universal Music), la télévision payante (Canal +) ;

⁹ Disponible sur <https://www.le24heures.fr/2018/01/23/cinema-francais-2eme-exportateur-mondial-de-films>.

¹⁰ Disponible sur https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/bilans/bilan-2017-du-cnc_559489, Bilan 2017 du CNC, p. 253.

Lagardère, acteur majeur de l'édition imprimée et des médias ; Ubisoft, acteur majeur de l'édition de jeux vidéo figurant au top 5 des éditeurs de jeux au plan mondial ; des acteurs de l'industrie cinématographique tels que Bolloré, Gaumont/Pathé, Europa Corp., Studio Canal.

Quatrièmement, l'articulation entre les secteurs créatifs et le système industriel et commercial pousse le soft power au service des intérêts économiques et dans le même temps celui-ci stimule la promotion et le rayonnement du soft power. Les industries de la gastronomie, des vins, du luxe, de la parfumerie, de la mode, comme les industries artistiques, entre autres les beaux-arts et les arts de la scène, sont toutes incorporées dans des 2122 produits de grande consommation.

Le marché industriel et commercial du soft power français gagne en ampleur et reste prometteur pour l'avenir. La France a également associé des médias à son effort de promotion et de rayonnement international du soft power français. On compte entre autres TV5 Monde, RFI, France. Il ne faut pas oublier la francophonie, qui s'appuie sur l'Organisation Internationale de la Francophonie et porte la vision française dans le monde.

II. POTENTIEL CULTUREL AU SERVICE DE LA DIPLOMATIE CONGOLAISE

La République Démocratique du Congo possède un patrimoine culturel exceptionnel. Avec plus de 450 ethnies, une diversité linguistique remarquable, une tradition orale opulente, des savoir-faire variés, et une créativité artistique débordante, elle dispose d'un vivier inestimable pour bâtir un soft power culturel.

La musique en est un levier majeur : la rumba congolaise, récemment inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, a longtemps fait vibrer l'Afrique et le monde. Des figures comme Grand Kallé, Tabu Ley, ou Papa Wemba, puis Fally Ipupa, Gims ou Ferre Gola aujourd'hui, projettent l'image d'un Congo artistique, innovant et influent. Ce capital culturel, s'il est mobilisé dans une stratégie de diplomatie culturelle, peut contribuer à repositionner la RDC dans le jeu des relations internationales.

II. 1. Rôles, missions et fonctions stratégiques

L'attaché culturel est un maillon essentiel de la diplomatie culturelle. En RDC, où la richesse artistique, linguistique et patrimoniale est immense, la présence

d'attachés culturels bien formés dans les ambassades peut devenir un levier stratégique de rayonnement à l'international. D'où la nécessité impérieuse d'un cadre juridique efficace définissant ses prérogatives et son *modus operandi* face aux enjeux en présence.

II. 2. Cadre juridique actuel

Le cadre juridique régissant le corps diplomatique de la République démocratique du Congo (RDC) repose sur plusieurs textes clés, dont certains sont en cours de réforme pour mieux répondre aux exigences contemporaines de la diplomatie congolaise.

II. 2. 1. Ordonnance n°72-234 du 2 mai 1972

Cette ordonnance a établi le Corps des Diplomates de la République, intégrant les agents de carrière des services publics de l'État dans la fonction diplomatique.

II. 2. 2. Ordonnance n°78-448 du 16 novembre 1978

Ce règlement d'administration précise les modalités d'intégration, les grades et les affectations au sein du corps diplomatique. Par exemple, l'article 2 stipule que : « Nul ne peut être intégré dans la carrière diplomatique s'il n'a effectué un stage de deux ans et rempli l'une des conditions suivantes : [...] pour le grade d'attaché d'ambassade : être titulaire d'un diplôme de graduat ou de niveau équivalent ».

Ces dispositions définissent les critères d'accès et les parcours professionnels des diplomates congolais. Réforme en cours : Proposition de loi sur le statut particulier du corps des diplomates. Reconnaisant l'obsolescence des textes existants, une proposition de loi portant statut particulier du corps des diplomates de carrière a été introduite par la sénatrice Francine Muyumba¹¹.

Cette proposition, composée de 237 articles répartis en dix titres, vise à moderniser la diplomatie congolaise en : définissant clairement les organes et missions du corps diplomatique, Établissant des procédures de recrutement établies sur des concours ou des titres, fixant les droits, obligations et régimes

¹¹ MUYUMBA F., Proposition des lois initiée au Sénat de la RDC en date du 18 novembre 2022.

disciplinaires des diplomates, harmonisant les revenus des diplomates avec un barème unique, en évitant les disparités salariales.

Cette initiative a été déclarée recevable par le Sénat le 18 novembre 2022 et a reçu un avis favorable de la Cour constitutionnelle en décembre 2023, levant ainsi les obstacles constitutionnels à son adoption. En somme, le cadre juridique du corps diplomatique de la RDC est en pleine évolution, passant d'ordonnances datant des années 1970 à une législation plus adaptée aux réalités actuelles. La réforme en cours vise à renforcer l'efficacité et la compétitivité de la diplomatie congolaise sur la scène internationale.

II. 3. Rôle fondamental de l'attaché culturel

L'attaché culturel, qui est un membre du personnel diplomatique, a pour rôle principal de représenter officiellement l'État en ce qui concerne les questions culturelles au sein d'une mission diplomatique. Il est chargé de promouvoir la culture de son pays d'origine, d'organiser des événements culturels, de faciliter les échanges culturels avec le pays d'accueil et de renforcer les liens culturels entre les deux nations. Sa mission consiste à mettre en avant et à valoriser la richesse et la diversité de la culture congolaise à l'échelle internationale. Cela englobe la promotion de différents aspects tels que la musique, les arts visuels, le patrimoine historique, la littérature, les langues parlées et les traditions ancestrales du Congo.

Dans le contexte congolais, qui se distingue par sa diversité culturelle impressionnante mais qui est souvent sous-utilisée sur le plan diplomatique, il occupe une position centrale en tant qu'intermédiaire entre le pays hôte et la République Démocratique du Congo. Son rôle consiste à promouvoir et à mettre en valeur l'identité nationale congolaise. En plus de faciliter les échanges culturels, cet outil permet également de soutenir les résidences artistiques, d'encourager la participation des artistes congolais à des festivals internationaux et de promouvoir leur travail à l'échelle mondiale.

II. 4. Missions spécifiques et fonctions stratégiques

Le statut actuel du corps diplomatique de la République Démocratique du Congo, tel que défini par les ordonnances de 1972 et 1978, ne précise pas de manière explicite les missions et les fonctions qui incombent aux attachés culturels. Cependant, il convient de noter que la fonction d'attaché culturel, bien qu'elle soit

une spécialisation reconnue, n'est pas explicitement définie dans un cadre fonctionnel précis au sein des ambassades.

La proposition de loi actuellement en cours de validation, portée par la sénatrice Francine Muyumba, vise à apporter des clarifications et à spécialiser les missions. Cette proposition inclut notamment l'ouverture à des fonctions spécialisées telles que Attaché culturel, Conseiller économique, Attaché militaire, et d'autres encore. Cependant, en l'absence de cette proposition qui n'a pas encore été promulguée, il convient de souligner qu'il n'existe actuellement aucun texte au Congo qui soit expressément consacré aux missions et aux responsabilités des attachés culturels travaillant au sein des ambassades.

III. DIPLOMATIE CULTURELLE DANS LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES

Ici, il est question de faire un bref aperçu de la politique extérieure de la RDC tout en mettant en lumière le rôle stratégique que peuvent jouer les Attachés culturels peuvent jouer dans la mise en œuvre et le rayonnement de cette politique à l'international .

III. 1. Une politique culturelle extérieure balbutiante

La RDC ne dispose pas à ce jour d'une politique explicitement définie de diplomatie culturelle. Si certains ambassadeurs s'engagent ponctuellement dans des initiatives culturelles, celles-ci restent souvent le fruit d'efforts individuels et non d'une politique structurée¹².

Il y a, en effet, les avancées significatives qui sont faites dans le but de doter le pays d'une politique culturelle, entre autres, la promulgation de l'ordonnance-loi n°25 du 15 juin portant principes fondamentaux censés définir le cadre de collaboration institutionnelle solide avec le ministère des Affaires étrangères, tout en intégrant les attachés culturels, car actuellement ils sont absents dans la plupart des ambassades congolaises.

¹² République Démocratique du Congo, Ministère des Affaires Étrangères. Politique extérieure et coopération culturelle, Kinshasa, 2020.

Selon une étude menée par l'UNESCO en 2021¹³, la RDC dispose d'un patrimoine culturel exceptionnel, mais n'a pas encore mobilisé ses représentations diplomatiques pour en faire un outil stratégique de rayonnement. Les actions culturelles sont donc sporadiques, sans ligne directrice, ni planification à long terme.

III. 2. Manque de ressources humaines et matérielles

Le manque d'attachés culturels professionnels au sein des ambassades congolaises est un problème majeur qui entrave la promotion de la culture et des échanges culturels entre le Congo et d'autres pays. Ce déficit nuit non seulement à la visibilité de la culture congolaise à l'étranger, mais aussi à la mise en place de partenariats et de collaborations dans le domaine culturel. En comparaison avec d'autres pays africains tels que le Sénégal, le Maroc ou l'Afrique du Sud, qui bénéficient de personnels spécifiquement dédiés à la promotion de leur culture à l'étranger, il est constaté que les diplomates congolais se trouvent fréquemment accaparés par leurs missions politiques et consulaires, laissant ainsi un manque de ressources pour cette tâche culturelle. Cela a pour conséquence de limiter leur aptitude à élaborer et à soutenir des projets culturels de manière structurée et cohérente.

En plus, les ambassades de la RDC sont confrontées à un manque chronique de moyens logistiques : absence de salles d'exposition, de médiathèques, de matériel audiovisuel, ou de partenariats avec les institutions culturelles locales¹⁴. Ce sous-financement culturel empêche la valorisation d'artistes congolais, de langues nationales ou de manifestations liées au patrimoine immatériel (ex. la rumba ou les danses traditionnelles).

III. 3. Initiatives isolées et potentiel sous-exploité

Malgré ces limites, certaines représentations diplomatiques ont initié des activités culturelles. Par exemple, l'ambassade de la RDC à Paris a soutenu l'inscription de la rumba congolaise au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2021.

De même, des concerts ou des expositions ont été ponctuellement organisés à Bruxelles, Washington ou Abidjan. Cependant, ces initiatives, bien que louables,

¹³ Ambassade de la RDC à Paris, Rubrique "culture", disponible sur www.ambardc-paris.org.

¹⁴ SKOUNTI A., "La mise en œuvre de la convention de 2003 dans le contexte africain", dans *Journal of Intangible Heritage*, n°5, 2010, p. 22.

manquent de coordination et d'évaluation stratégique, d'où la présence d'attachés culturels dans les ambassades demeure cruciale, faute de quoi, la promotion de l'image du pays demeurera moins compétitive.

La RDC, riche de plus de 450 ethnies, de musiques influentes, de littératures et de savoir-faire, pourrait largement renforcer sa diplomatie d'influence si elle mettait en place une cartographie culturelle exportable par ses ambassades. La création de maisons de la culture congolaise à l'étranger est également une piste à explorer.

III. 4. Enjeux et bénéfices géopolitiques du soft power culturel congolais

Déployer une diplomatie culturelle efficace permettrait à la RDC de renforcer son image dans les enceintes internationales, souvent focalisées sur les aspects sécuritaires ou humanitaires. En exportant sa culture, ses récits, son art, elle peut redéfinir sa place dans le monde, attirer des partenariats, et faire valoir ses valeurs. Le soft power agit aussi comme un vecteur de paix et de stabilité régionale : il apaise les tensions, favorise l'intégration régionale et encourage la coopération.

En Afrique centrale¹⁵, par exemple, la promotion conjointe de la rumba entre la RDC et la République du Congo est un exemple de diplomatie culturelle partagée. Sur le plan économique, la mise en valeur des industries créatives (musique, mode, cinéma, artisanat) ouvre aussi des perspectives de développement, de création d'emplois et de recettes en devises.

IV. DEFIS ET PISTES DE MISE EN ŒUVRE D'UNE DIPLOMATIE CULTURELLE

En dépit des nombreux atouts dont elle dispose, la République Démocratique du Congo n'a pas encore mis en place de manière officielle une stratégie diplomatique culturelle bien définie et structurée. L'absence de politiques culturelles intégrées, définies comme des stratégies embrassant de façon globale et cohérente la dimension culturelle, associée à la faiblesse des structures à l'étranger, notamment les instituts culturels et les alliances, acteurs primordiaux de la diffusion culturelle, au soutien limité aux artistes, pourtant acteurs essentiels de la création culturelle, et à l'inexistence d'une formation diplomatique spécialisée dans le domaine culturel, impliquant un déficit de compétences spécifiques en diplomatie culturelle, représente un ensemble de contraintes majeures entravant

¹⁵ SIKASOTE J., *Diplomatie africaine et stratégie culturelle*, CODESRIA, Nairobi, 2017.

le développement et la promotion de la culture à l'international. En prenant en considération les éléments exposés précédemment, il est opportun de formuler quelques recommandations.

IV. 1. Élaboration d'une stratégie nationale de diplomatie culturelle

Il serait bénéfique que le gouvernement mette en place une stratégie globale et coordonnée impliquant les ministères des Affaires Étrangères, de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Communication. Cette stratégie devrait être centrée sur la promotion et la mise en valeur du patrimoine culturel ainsi que des industries culturelles. Pour mettre en place une stratégie efficace, il est essentiel d'effectuer un recensement exhaustif de tous les atouts culturels que possède le pays.

Il convient également d'établir une cartographie détaillée des partenaires potentiels à l'étranger, afin de pouvoir identifier les opportunités de collaboration. Enfin, il est primordial de mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'impact des actions entreprises et ajuster la stratégie si nécessaire. Renforcer la place de la culture dans la politique étrangère congolaise impliquerait de donner davantage d'importance aux aspects culturels dans les relations internationales du pays. Cela signifierait également que les missions diplomatiques seraient en harmonie avec les objectifs culturels fixés au niveau national, permettant ainsi une meilleure promotion et valorisation de la culture congolaise à l'échelle internationale.

IV. 2. Création de Maison de la culture congolaise a étranger

Comme les institution Confucius pour la Chine ou les alliances françaises, aujourd'hui devenues les Instituts Français, la RDC pourrait créer des centre culturels dans des ambassades, vecteurs d'influence, de formation et de diffusion de sa culture. Ces maisons culturelles pourraient accueillir des expositions, projections, ateliers de formations et tables rondes sur la culture congolaise.

Elles constitueraient des plate-forme d'échange interculturel et de diplomatie publique, améliorant la perception de la RDC a étranger. Mais aussi, promouvoir la mobilité artistique internationale, et renforcer la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine culturel. De plus, la valorisation des diasporas culturelles congolaises pourrait servir de relais d'influence à travers le monde.

IV. 3. Investissement dans les industries culturelles

Il serait opportun d'intensifier les investissements dans les industries culturelles par le biais d'un soutien accru aux artistes, aux créateurs et aux cinéastes, ainsi que par l'implémentation de programmes de résidences artistiques et d'un cadre juridique renforcé pour la protection de la propriété intellectuelle.

Il serait également profitable pour l'État d'encourager l'établissement de fonds mixtes public-privé afin de soutenir les jeunes talents, de promouvoir la présence culturelle à l'échelle internationale par le biais de l'organisation de festivals, et d'intégrer les composantes culturelles dans les accords de coopération bilatéraux. Ces dynamiques pourraient représenter un instrument stratégique d'influence et d'attractivité géopolitique.

Il serait également nécessaire de mettre en œuvre un programme national de formation et d'échanges, en collaboration avec des pays francophones possédant une expertise reconnue dans le domaine culturel, tels que la France ou le Canada. Il est envisagé que ce dispositif permette le développement de compétences chez les cadres, les rendant aptes à interagir de manière efficiente avec les institutions culturelles internationales et à concevoir des projets structurants à fort impact, tant au niveau national qu'international.

IV. 4. Formation des Attachés culturels et diplomates spécialisés

Dans le contexte actuel où la diplomatie culturelle joue un rôle de plus en plus crucial dans l'exercice de l'influence internationale, il est devenu essentiel de mettre en place des dispositifs visant à organiser et à perfectionner la formation des attachés culturels et des diplomates spécialisés dans ce domaine.

Une des mesures clés pour renforcer les compétences en diplomatie culturelle consiste à intégrer des modules spécialisés dédiés à ce domaine au sein de l'offre de formation de l'Académie diplomatique du ministère des Affaires étrangères. Ces modules permettront aux cadres et agents publics de développer les compétences nécessaires pour promouvoir la culture de leur pays à l'étranger et pour favoriser les échanges culturels internationaux.

Par ailleurs, il est crucial de souligner l'importance de consolider les liens de collaboration entre le gouvernement de la République du Congo, les représentations diplomatiques et les établissements universitaires étrangers. Cette

démarche est nécessaire afin d'harmoniser les pratiques congolaises avec les normes internationales en vigueur dans ce domaine.

CONCLUSION

La diplomatie culturelle, qui consiste à utiliser la culture comme un moyen d'influence, est un élément important du soft power. Les attachés culturels, en tant que représentants officiels chargés des affaires culturelles d'un pays, occupent une place centrale dans la mise en œuvre de cette stratégie. Leur rôle est essentiel car ils contribuent activement à transformer les ressources culturelles en opportunités stratégiques, favorisant ainsi les relations internationales et la coopération entre les nations.

En d'autres termes, lorsque les compétences immatérielles, les œuvres artistiques et les manifestations culturelles d'un pays sont exportées à l'étranger, elles ont un impact sur les autres sociétés en les influençant.

Si l'on considère la situation d'un point de vue purement psychologique, il est possible de constater des changements même si aucune évolution physique n'est encore visible. Il est indéniable que la culture congolaise possède un potentiel immense qui pourrait être pleinement exploité pour renforcer la visibilité et l'influence du Congo sur la scène internationale.

Cependant, pour que cela se concrétise, il est essentiel qu'une volonté politique forte soit mise en place, accompagnée d'une vision stratégique claire et ambitieuse. En effet, c'est en combinant ces deux éléments que la culture congolaise pourra véritablement devenir un pilier structurant de la présence du pays à l'échelle mondiale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Ambassade de la RDC à Paris, Rubrique "culture", disponible sur www.ambardc-paris.org.
- BARTHOUD J. M., *La diplomatie : Une stratégie d'influence à l'ère de la mondialisation*, PUF, Paris, 2018.
- GUTERRES A. *Déclaration lors du sommet Mondialcult 2022*, disponible sur un.org.
- <https://books.google.fr/books>, consulte le 16 juillet 2025.

-
- https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/bilans/bilan-2017-du-cnc_559489, Bilan 2017 du CNC.
 - <https://www.franceculture.fr/societe/sur-la-valeur-strategique-du-soft-power-interview-de-joseph-nye>.
 - <https://www.le24heures.fr/2018/01/23/cinema-francais-2eme-exportateur-mondial-de-films>.
 - Interview de Hervé Gaymard, Député français, Membre de la Commission des Affaires Étrangères, consulté le 25 juillet 2025.
 - LABANA L., *Gestion de la sécurité et de l'information dans les Relations internationales*, ed. Académie diplomatique congolaise, Kinshasa, 2007-2008.
 - MARTENS C., *Le guide diplomatique. Précis des droits et des fonctions des agents diplomatiques et consulaires*, vol. 1, ed. F.A. Brockhaus, Leipzig, 1854.
 - MUYUMBA F., Proposition des lois initiée au Sénat de la RDC en date du 18 novembre 2022.
 - République Démocratique du Congo, Ministère des Affaires Étrangères. Politique extérieure et coopération culturelle, Kinshasa, 2020.
 - SIKASOTE J., *Diplomatie africaine et stratégie culturelle*, CODESRIA, Nairobi, 2017.
 - SKOUNTI A., "La mise en œuvre de la convention de 2003 dans le contexte africain", dans *Journal of Intangible Heritage*, n°5, 2010.